

La société civile dans la lutte contre la désertification

#8



Namibie 2013 © CARI

La société civile a été définie dans l'Agenda 21 et les principes de Rio et comprend neuf groupes dits «groupes majeurs»: les ONG, les autorités locales, les salariés et syndicats, les entreprises et industries, les communautés scientifiques et techniques, les paysans, les femmes, les enfants et les jeunes et les peuples indigènes. Concernant la CNULCD, la participation de la société civile à sa mise en œuvre s'est faite principalement par une forte mobilisation des ONG de développement africaines et des ONG d'environnement européennes.

La société civile a un rôle d'observateur dans les processus de négociation avec comme enjeu de porter la voix des populations touchées par la désertification et d'appuyer les décideurs dans leurs prises de décisions grâce à leur expertise acquise sur le terrain.

Plaidoyer

Une place consacrée dans la CNULCD

De nombreuses références à la société civile font partie du texte fondateur de la CNULCD (au total 22) et donnent à cet instrument une dimension participative significative. Tout d'abord, la société civile doit participer aux actions de la Convention par la mise en place de partenariats, en sensibilisant les populations à la désertification et en mobilisant des fonds afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Puis, dans le cadre des programmes d'action, la société civile doit participer dans leur élaboration, suivi, mise en œuvre et coordination. Elle doit aussi mettre à profit son savoir-faire et son expertise et protéger, utiliser et valoriser les connaissances et technologies traditionnelles au sein de la coopération scientifique et technique.

La participation aux COP

La société civile est fortement sollicitée pour participer aux COP (Conférences des Parties) afin de fournir des services et des informations mais aussi de faire des interventions pour peser dans le débat. Pour participer à la COP, les ONG doivent être accréditées. Le processus d'accréditation est géré par la COP mais il est également possible de participer en demandant de bénéficier de l'accréditation d'une ONG existante. Environ 300 ONG sont accréditées aujourd'hui à la CNULCD, dont la majorité (environ le tiers) est africaine. Afin de faciliter la présence d'ONG du Sud, il existe un mécanisme ponctuel de prise en charge des ONG par COP selon le budget disponible et un vote co-géré par le secrétariat et le panel représentatif des OSC (Organisations de la Société Civile) sur la base des critères suivants:

1. **L'équilibre géographique:** la répartition géographique doit se faire selon des quotas prenant en compte le nombre d'organisations accréditées au titre des annexes de la Convention;
2. **Un système de roulement:** afin de garantir la participation de l'intégralité des organisations accréditées, 40% des organisations prises en charge financièrement devront être des nouveaux participants;
3. **L'examen des réseaux de représentants:** 30% des prises en charges financières devront concerner les représentants de réseaux et 70% ceux des organisations individuelles afin de permettre une représentation élargie;
4. **L'équilibre entre expérience et savoir-faire:** les organisations disposant de compétences et d'expériences en lien avec les sujets à l'ordre du jour devront être favorisées;
5. **L'équilibre hommes/femmes:** le but serait d'atteindre une égalité entre représentants masculins et féminins.

Pour approfondir

Des informations complémentaires sur la COP et la CNULCD dans la fiche #2 - " La CNULCD "

En échange de cette prise en charge, les ONG doivent s'engager sur diverses activités rendant la participation effective. Par exemple, elles doivent être présentes à la réunion de préparation des ONG qui prépare les ONG aux négociations.

Au cours des COP, les ONG ont un rôle participatif. Elles participent aux plénières et autres réunions en tant qu'observateurs. Elles peuvent intervenir dans les débats mais n'ont pas le droit de vote. Leur contribution est souvent sollicitée et elles sont quelquefois invitées dans les groupes de travail sur des points particuliers. Dans certains cas, un document martyr (texte soumis à la discussion) circule au sein des ONG et une ou plusieurs communications sont faites en séance plénière, soutenues ou non par certains des pays Parties. De plus, des temps de plénières formelles destinés aux ONG face à un parterre de représentants de chefs d'États, dénommées Séances de Dialogue Ouvert (SDO), sont prévues. Ces sessions sont organisées autour d'un thème défini à l'avance et se structurent autour de temps de communications et d'un débat collectif.

En résumé, les Organisations de la Société Civile (OSC) ont divers rôles au sein de la CNULCD:

- **Plaidoyer:** recherche d'inclusion de la société civile à tous les niveaux de la mise en œuvre et recommandations aux Parties et aux différentes instances de la Convention sur les points de l'ordre du jour afin de prendre en compte les besoins et attentes des populations locales;
- **Contrôle:** le panel effectue aussi un suivi et un contrôle des actions mise en œuvre par les parties prenantes avec la préoccupation de la société civile;
- **Evaluation:** les OSC accréditées et celles non accréditées sont sollicitées pour communiquer sur leurs activités d'évaluation et de rapportage aux points focaux nationaux.

Le panel des OSC

Suite à une forte mobilisation des OSC, la CNULCD a mis en place un panel des OSC en 2013 afin de rassembler les différentes OSC impliquées dans la Convention. Ce panel est composé de cinq membres élus par les OSC pour un mandat de deux ans afin de porter la voix de la société civile au sein des différentes instances liées à la Convention. Les cinq membres représentent cinq groupes géographiques: Afrique, Asie, le groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, le groupe de l'Europe de l'Est et le groupe de l'Europe de l'Ouest et autres. Ce dernier est composite et comprend aussi l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et autres pays développés. Le panel permet d'unifier les positions de la société civile afin de faire des recommandations aux Parties et aux différentes instances de la Convention.

Projets de terrain

Les actions de terrain

La société civile est principalement active sur le terrain par la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets de lutte contre la désertification.

Mise en œuvre des plans d'actions nationaux, sous régionaux et locaux

En théorie, les ONG peuvent faire prendre en compte leurs actions de terrain et contribuer à la mise en œuvre des Plans d'Actions Nationaux, Sous Régionaux et Locaux (PAN, PASR, PAL) des pays affectés. Cependant, ceci ne se révèle pas aussi fréquent que souhaité dans la pratique étant donnée la difficulté d'évaluer leurs contributions. Dans certains États, la participation authentique de la société civile reste un objectif à atteindre malgré les engagements ratifiés par les Parties dans la Convention.

Coordination de projets

La société civile utilise son expertise et son savoir-faire afin de mettre en place des projets multi-acteurs de lutte contre la désertification sur la base d'une variété de fonds et de soutiens locaux, nationaux et internationaux. La CNULCD n'intervient pas dans ces financements. La société civile développe et appuie des projets de GDT et de LCD conciliant les paramètres environnementaux, sociaux et économiques. On peut dire que la société civile dispose de nombreux avantages comparatifs en termes d'appui aux populations pour lesquelles elle est souvent le premier maillon des interlocuteurs. Ces projets mettent en œuvre des pratiques diverses de GDT et sont participatifs en incluant une variété d'acteurs dont, en priorité, les populations locales. En effet, la participation des populations locales permet à ces dernières d'assimiler plus facilement le projet et les pratiques qui en découlent, ce qui garantit sa durabilité. Les projets sont donc de plusieurs sortes: restauration des terres et écosystèmes dégradés, mise en place de pratiques de gestion durable des ressources naturelles ou sensibilisation afin d'éviter la dégradation des ressources naturelles. D'une manière générale tous projets de développement touchant à la gestion des ressources naturelles sur un territoire.

Favoriser l'approche territoriale

Ce que l'on retient sur la notion de territoire (Réseau Rural, 2013)

Une unité administrative à fondement juridique qui exprime l'expression d'un pouvoir politique circonscrit par des frontières

Un espace délimité par des traits socio-économiques en rapport avec un système productif (outils de production, filières...), un environnement...

Des espaces identitaires définis et circonscrits par les comportements, les pratiques culturelles et les représentations d'un groupe qui les occupe et éprouve un sentiment d'appartenance

Le territoire est défini comme un espace géographique aménagé et approprié par l'homme sur lequel de multiples acteurs et phénomènes interagissent. Etant donné la diversité des territoires dans le monde entier, il est nécessaire d'adapter chaque projet au territoire pour prendre en compte des dynamiques spécifiques. Dans cet esprit, la gouvernance territoriale s'avère nécessaire afin d'aboutir à une gestion responsable et durable des territoires. Ce terme signifie l'interface entre les acteurs et leur espace social et biophysique, c'est-à-dire les relations entre une multitude d'acteurs et les différentes caractéristiques de leur milieu. Dans le cadre de cette approche, la participation de l'ensemble des acteurs se révèle nécessaire et le pouvoir décisionnel doit avoir été délégué aux autorités territoriales (par exemple, mise en place de projets au niveau d'un village).

Des projets de territoire peuvent donc être mis en œuvre par la société civile qui représente cette multitude d'acteurs locaux. Ils se fondent sur «une vision intégrée du devenir territorial»¹. Ces projets de territoire doivent être issus d'une volonté de la population et être identifiés par celle-ci ou par les acteurs locaux tels que les collectivités locales, les agriculteurs locaux ou les associations locales. Plusieurs étapes doivent être réalisées afin d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de territoire dans le cadre de la lutte contre la désertification:

1. L'identification des territoires;
2. L'identification des acteurs de ce projet de territoire;
3. La connaissance participative du territoire : afin de connaître les différentes caractéristiques sociales et biophysiques du territoire en question pour mettre en place un projet adapté;
4. Le diagnostic participatif du territoire : ceci concerne l'étude des potentialités, des contraintes, des risques et des opportunités qu'offrent le territoire par un ensemble multi-acteurs et la population locale;
5. La construction de la vision et du projet de territoire
6. La mise en place d'une gouvernance locale

Ces projets de territoires vont permettre d'amorcer un développement local défini comme «un processus endogène qui s'inscrit sur un territoire et conduit à un projet global en articulation avec une ouverture vers l'extérieur»².

1. Territoire	<p>1.1. Sentiment d'appartenance des acteurs locaux à leur territoire</p> <p>1.2. Validation de l'échelle territoriale</p>
2. Projet global	<p>2.1. Négociation d'un accord global</p> <p>2.2. Projet défini par la population</p>
3. Processus endogène	<p>3.1. Capacité locale de financement pour l'animation de ce processus</p> <p>3.2. Expression de l'ensemble des acteurs</p> <p>3.3. Définition d'un mode d'arbitrage local pour identifier les projets qui seront soutenus dans le cadre du processus de développement local</p> <p>3.4. Reconnaissance du processus par les autorités</p>
4. Ouverture vers l'extérieur	<p>4.1. Définition des mécanismes de négociation et de validation avec les différents échelons administratifs</p> <p>4.2. Respect du cadre légal</p>

Pour aller plus loin

- CNULCD (2009), La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles, accessible ici: http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/dladd3_web.pdf
- GTD (2015), Pour une transition agroécologique dans les territoires soumis à la désertification, accessible ici: <http://www.gtdesertification.org/Publications/Pour-une-transition-agroecologique-dans-les-territoires-soumis-a-la-desertification>
- <http://www.unccd.int/en/Stakeholders/civil-society/Pages/default.aspx>

¹CNULCD (2009),
La gouvernance
territoriale et ses
enjeux pour la
gestion des
ressources
naturelles, p.27

² L'IRAM (2007),
Renforcement des
capacités des
acteurs du
développement
local et de la
décentralisation -
T2 : Le
développement
local en Afrique,
p.50

Quelques réseaux des OSC de la CNULCD


 #8.1

Présentation

Afin de peser sur la décision et d'apporter de la cohérence dans leurs réflexions, demandes et actions, les OSC de la CNULCD ont adopté une stratégie de regroupement au sein de réseaux. Le CARI a fait œuvre pionnière dans ce domaine que l'on pourrait qualifier «d'ingénierie réseau» en optant résolument pour le «faire avec» en partenariat avec des acteurs du sud. Dans ce processus, il s'est retrouvé dans diverses positions d'initiateur, de fondateur, de facilitateur ou de coordinateur de plusieurs réseaux. En pratique, il s'agit de la mise en place de fonctionnements plus collectifs permettant de prendre des positions concertées et souvent de mettre en œuvre des actions ou des démarches plus collectives. En effet, si les OSC sont pour la plupart très actives sur le terrain, elles travaillent souvent de manière individuelle ou isolée selon les conditions qui leur sont faites par les bailleurs et le cadre institutionnel dans lequel elles agissent au niveau national. Cependant, participer à un processus de négociation internationale est une activité d'une nature très différente que de mettre en œuvre des projets de terrain. C'est pourquoi cette parole collective et participative doit naître d'un travail organisé, démocratique, transparent et indépendant. Sans compter la valeur ajoutée du cumul des expériences et des expertises. C'est la raison d'être des réseaux dont voici quelques exemples.

Le GTD

Le GTD est un réseau français d'acteurs de solidarité internationale mobilisés dans le domaine de la lutte contre la désertification créé en 2001. Il regroupe des ONG, des scientifiques et des collectivités locales françaises dont les deux spécificités fortes sont d'être acteurs au sud et d'être basés au nord auprès de nombreux bailleurs et décideurs. Il a trois objectifs principaux:



- **Peser sur la prise de décision** en assurant une veille stratégique, en construisant un positionnement commun, en participant et en contribuant à de nombreux événements et en impliquant des politiques et des bailleurs;
- **Accompagner l'action des membres** en diffusant l'information, en construisant une force d'expertise et en renforçant les capacités des membres;
- **Sensibiliser l'opinion publique** en créant des supports pédagogiques et en mettant en œuvre des événements grands publics.

Le ReSaD

Le ReSaD a été fondé pour poursuivre et étendre la démarche du GTD par un réseau international. Il a été créé en 2010 afin de rapprocher les acteurs Nord et Sud et de mettre en commun leurs expertises au sein de la lutte contre la désertification. Il est composé de quatre plateformes nationales:



- Le **CNCOD** (Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification) au Niger qui est le porte-parole des communautés locales au Niger;
- Le **SPONG** (Secrétariat Permanent des ONG) au Burkina Faso qui encadre et unifie la société civile burkinabaise;
- Le **GCOZA** au Mali qui vise à renforcer la participation de ses membres dans les activités de sécurité alimentaire et de gestion durable des terres;
- Le **GTD** en France qui mobilise une variété d'acteurs français (associations, scientifiques et collectivités locales) dans la lutte contre la désertification.

Le ReSaD vise à mobiliser la société civile dans les actions et politiques de lutte contre la désertification et à renforcer les capacités des acteurs grâce à la capitalisation de leurs connaissances et pratiques. Essentiellement focalisé sur le Sahel dont sont issus $\frac{3}{4}$ de ses membres, il est néanmoins d'abord un réseau international qui intègre la double origine nord et sud.

Le RADDO



Le RADDO a été créé en 2001 et regroupe des associations de Tunisie, Maroc, Algérie, Mauritanie et Tchad. Il vise à renforcer le développement durable des oasis en apportant un soutien aux divers acteurs impliqués. Il a pour activités principales:

- Le **plaidoyer** auprès des décideurs afin de prendre en compte la spécificité des agrosystèmes oasiens au sein des politiques publiques;
- La **capitalisation des pratiques et expériences** réalisées concernant la sauvegarde et le développement des oasis;
- Le **renforcement des capacités** des associations membres du RADDO et des autres acteurs actifs sur les oasis.

DRYNET



DRYNET est un réseau international d'ONG réparties sur quatre continents: Afrique, Amérique latine, Asie et Europe. Ce réseau a été créé en 2007 et regroupe une vingtaine d'OSC. Initialement créé pour fédérer les OSC européennes, son objectif est de porter la voix des OSC de plusieurs continents dans la CNULCD. Il a pour activités principales la préparation des COP grâce à la compétence de tous ses membres actifs sur le terrain sur tous les continents et à ses activités en plaidoyer.

Ce regroupement d'organisation a déjà saisi par le passé des opportunités de projets liant le développement et la recherche, et dans l'avenir, constitue un interlocuteur organisé à grande échelle pour de futurs projets d'envergure.

Il est également devenu en quelque sorte le réseau des réseaux dans le cadre de la CNULCD et est souvent à la base du travail de coordination des OSC qui participent aux travaux de la Convention ou dans les pays affectés par la désertification. Par ailleurs, son plaidoyer a souvent été décisif pour la prise de décision des COP comme par exemple la création d'un panel représentatif des OSC comme partie prenante au dialogue de la mise en œuvre.

Sources

- www.gtdesertification.org
- www.dry-net.org
- www.resad-sahel.org
- www.raddo.org



Land for Life Award

#8.2

Présentation

La CNULCD a créé un prix en 2011 afin de récompenser les initiatives de GDT et de restauration des terres dégradées. En effet, chaque individu peut participer à la lutte contre la désertification à son échelle et il apparaît nécessaire d'encourager ses initiatives en les récompensant publiquement.

Les objectifs

Les objectifs de ce prix sont les suivants:

- Reconnaissance de l'excellence et de l'innovation en gestion durable des terres;
- Fournir de la visibilité et un soutien aux gagnants pour permettre la diffusion de leurs travaux;
- Encourager la restauration de la santé naturelle des sols et des terres dégradées;
- Encourager la coopération internationale pour la GDT, en particulier en zones arides;
- Encourager des mesures politiques afin de renforcer la GDT et améliorer la qualité des sols;
- Sensibiliser aux avantages de la régénération des sols et à leur préservation;
- Comprendre l'importance des terres arides dans les défis d'aujourd'hui;
- Récompenser les efforts en matière de GDT qui favorisent l'égalité des sexes, la diversité culturelle et l'inclusion sociale.

Les bénéficiaires

La candidature à ce prix est ouverte à l'ensemble de la population mondiale, ce qui inclut:

- Les individus;
- Les institutions;
- Les ONG et la société civile;
- Le secteur privé;
- Les organisations scientifiques et académiques;
- Les politiques;
- Les journalistes et autres acteurs médiatiques.



Les récompenses

Les critères de sélection du gagnant du prix visent à récompenser l'innovation, l'inspiration, l'impact et la reproduction de l'initiative. Les gagnants recevront:

- Une médaille des 'sols sains' (healthy soils medal) accompagnée d'un label «médaille d'or des sols sains» à utiliser à des fins de communications;
- Trois récompenses seront remises pour un total de 100 000\$ (excepté si le gagnant se révèle être une entreprise n'ayant pas besoin de ressources financières pour développer son initiative);
- Les frais de voyage et d'hébergement pour la cérémonie seront offerts;
- Une vidéo du projet gagnant sera réalisée et publiée sur le site de la CNULCD.

Les gagnants

Les gagnants des éditions précédentes:

- **2015:** l'entreprise SEKEM (Egypte) qui a restauré plus de 2000 hectares de terres dégradées en adoptant des pratiques agricoles biodynamiques (coton biologique);
- **2014:** le COAM (Organisation de conservation des zones montagneuses afghanes) qui distribue des technologies vertes (fours solaires, etc.);
- **2013:** la FES (Fondation pour la sécurité écologique, Inde) qui favorise la gestion durable des terres grâce à la restauration de terres dégradées et la mise en place de mécanismes de gouvernance communautaire (plus de 200 000 hectares de terres gérées durablement);
- **2012:** Le SOIL (Moyens de subsistances biologiques intégrés et durables, Haïti) qui donne accès aux sanitaires par la construction de toilettes eco-san.



Mali 2007 © CARI

Sources

- www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/LandForLife/Pages/Land-for-Life-Programme.aspx
- www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/LandForLife/Pages/default.aspx

